



PREMIER MINISTRE

Secrétariat général
de la défense
et de la sécurité nationale

*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information*

Bureau Qualifications et Agréments

Paris, le **03 AVR. 2019**
N°/433 /ANSSI/SDE

DECISION DE QUALIFICATION D'UN PRODUIT

**PRODUITS TAP CUIVRE TACU1-1G-SEC, TACU8-1G-SEC
et TAP OPTIQUES TAMOD-OWL-1310, TAMOD-OWL-1550, TAMOD-OWL-850**

ALLENTIS

RCS 533 336 848

140 bis rue de Rennes

75006 PARIS

France

Pièces constitutives de la décision de qualification :

Fiche 1 : Description du produit.

Fiche 2 : Conditions et limites de la qualification.

Fiche 3 : Base documentaire de la qualification.

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 modifié portant création d'un service à compétence nationale dénommé « agence nationale de la sécurité des systèmes d'information », notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision du 22 octobre 2014 portant délégation de signature (secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale) ;

Vu le décret du 27 mars 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information – M. POUPARD (Guillaume) ;

Vu le décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité des systèmes d'information ;

Vu le processus de qualification d'un produit, référence QUAL-PROD-PROCESS, version en vigueur ;

Vu les dossiers de demande de qualification déposés par *ALLENTIS* les 23 mai (TAP CUIVRE) et le 19 juin 2017 (TAP OPTIQUE) ;

Vu le rapport technique d'évaluation sur les TAP cuivre du 9 février 2017 et son complément du 21 septembre 2017 ;

Vu le rapport technique d'évaluation sur les TAP optiques du 20 novembre 2017 ;

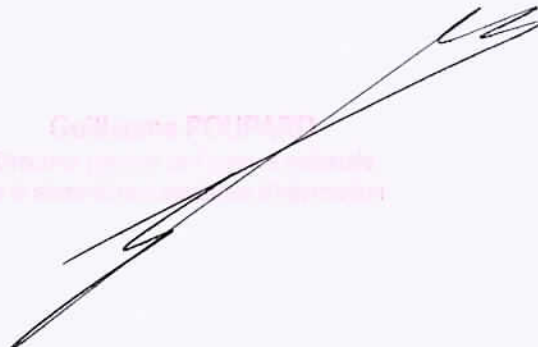
Vu le rapport d'audit de la chaîne de fabrication des TAP du 15 janvier 2019 ;

Décide :

- Art. 1 – Les produits portant les noms « TAP CUIVRE TACU1-1G-SEC, TACU8-1G-SEC, et TAP OPTIQUES TAMOD-OWL-1310, TAMOD-OWL-1550, TAMOD-OWL-850 », ci-après désignés « les produits », fournis par la société *ALLENTIS*, ci-après désignée « le fournisseur », respectent les règles fixées par le décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 et sont qualifiés au niveau élémentaire sous réserve du respect des conditions et limites d'utilisation énoncées en fiche 2.
- Art. 2 – La présente décision est conditionnée au respect des engagements relatifs au processus de qualification d'un produit pris par le fournisseur au titre de sa demande de qualification.
- Art. 3 – La présente décision est valable trois ans.

Pour le Premier ministre,
et par délégation,

Gaëlle POUMED
Cheffe de cabinet du Premier ministre
de la direction générale de l'équipement



Fiche 1

Description du produit

Désignation et versions

La gamme de produits qualifiés est une gamme de TAP développée par ALLENTIS. Elle se compose de :

- deux « TAP cuivre » TACU1-1G-SEC (1 ligne réseau RJ45) et TACU8-1G-SEC (8 lignes réseau RJ45) ;
- trois « TAP optiques » TAMOD-OWL-1310, TAMOD-OWL-1550, TAMOD-OWL-850.

Présentation générale

Le TAP est un équipement réseau répliquant passivement le trafic réseau arrivant sur l'interface d'entrée R_x sur l'interface de sortie T_x comme illustré sur la figure 1.

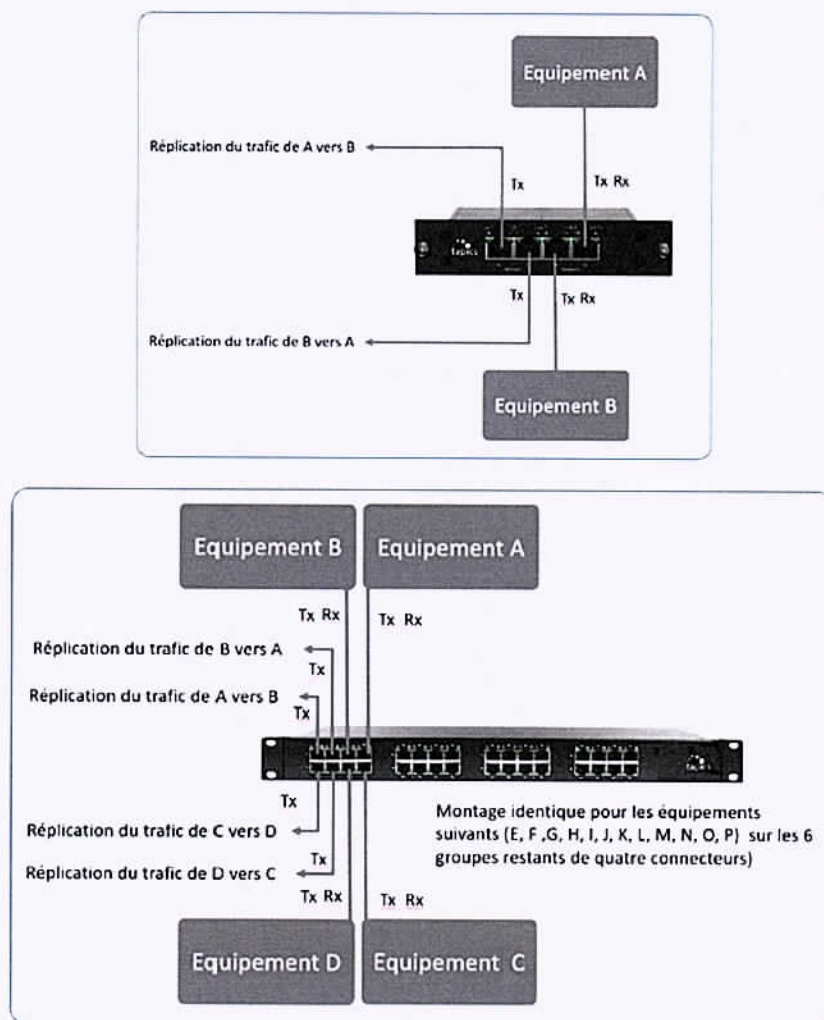


Figure 1. Cas d'usage classique du produit

Les TAP de la gamme Cuivre, pour les réseaux Ethernet, possèdent des interfaces réseau RJ45 supportant des débits de 10Mbps jusqu'à 1Gbps.

Les TAP de la gamme Optique possèdent des interfaces optiques supportant des débits de 1Gbps jusqu'à 100Gbps.

Les TAP des deux gammes possèdent les propriétés suivantes :

- ils ne sont pas paramétrables ;
- ils ne sont pas administrables à distance ;
- ils sont totalement passifs et ne perturbent pas le trafic répliqué même en cas de perte d'alimentation électrique ;
- ils ne mémorisent pas le trafic ;
- ils ne disposent d'aucune adresse IP ;
- ils sont unidirectionnels.

Les TAP des deux gammes fournissent les fonctions de sécurité suivantes :

- la transparence sur le trafic du réseau (absence de perturbation) ;
- la réplification fidèle et intègre du trafic ;
- l'unidirectionnalité du trafic répliqué.

Fiche 2

Conditions et limites de la qualification

Conditions

La décision de qualification est valide sous réserve du respect des conditions énoncées ci-après.

Lors de la mise en œuvre du produit, l'autorité d'emploi doit :

- C1. Vérifier l'intégrité physique du produit et notamment l'intégrité des scellés identifiés dans la section « Scellés posés sur les boîtiers » de la [ST_CUIVRE] ou [ST_OPTIQUE].
- C2. S'assurer que débit du réseau sur lequel le TAP est déployé est inférieur ou égal à la capacité maximale de traitement du TAP.

Concernant le TAP cuivre TACU1-1G-SEC

- C3. Effectuer l'installation avec les blocs d'alimentation décrits dans la section « Informations complémentaires » du manuel d'utilisation [SPEC_CUIVRE].

Concernant le TAP optiques

- C4. S'assurer que les hypothèses d'environnement H1 et H2 de la cible de sécurité [ST_OPTIQUE] soient respectées.

Fiche 3

Base documentaire de la qualification

Cadre réglementaire

[PROCESS_QUALIF_PROD]	Processus de qualification d'un produit, version 1.0 du 06 janvier 2017. Disponible sur http://www.ssi.gouv.fr .
[LPM]	Décret n° 2015-350 du 27 mars 2015 relatif à la qualification des produits de sécurité et des prestataires de service de confiance pour les besoins de la sécurité nationale. Disponible sur http://www.legifrance.gouv.fr .

Documents rédigés par le centre d'évaluation

[RTE_CUIVRE]	Rapport technique d'évaluation, SERMA référence : 16-0112_CSPN_TAPCu_v1.2 version : 1.2 en date du : 9 février 2017
[RTE_CUIVRE_COMPL]	Rapport technique d'évaluation complémentaire, SERMA référence : TAP-CUIVRE-REEVAL_RTE_CSPN_v1.0 version : 1.0 en date du : 21 septembre 2017
[RTE_OPTIQUE]	Rapport technique d'évaluation, SERMA référence : 16-0430_CSPN_TAPOp_v1.2 version : 1.2 en date du : 20 novembre 2017
[RTE_CHAINE_LOGIST]	TAPS fabriqué par TAPICS, SERMA référence : 18-0252_note_v2.1 version : 2.1 en date du : 15 janvier 2019

Documents rédigés par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

[CERTIF_CUIVRE]	Rapport de certification, référence : ANSSI-CSPN-2017/28 en date du : 4 décembre 2017
[CERTIF_OPTIQUE]	Rapport de certification, référence : ANSSI-CSPN-2017/31 en date du : 8 janvier 2018

Guides d'utilisation et documentations techniques de l'industriel

[ST_CUIVRE]	TAPICS – Cible de Sécurité CSPN – TAPs gamme Cuivre version : 1.3.11 date : juin 2017 TAPICS – ANNEXE de la Cible de Sécurité CSPN – TAPs gamme Cuivre version : 1.3.11 date : juin 2017
[SPEC_CUIVRE]	Manuel d'utilisation TACU1-1G-SEC – Tap Cuivre 1 lien version : 1.2 Manuel d'utilisation TACU8-1G-SEC – Tap 8 ports cuivre haute densité version : 1.2
[ST_OPTIQUE]	TAPICS – Cible de Sécurité CSPN – TAPs gamme Optique version : 1.3.15 date : juin 2017 TAPICS – ANNEXE de la Cible de Sécurité CSPN – TAPs gamme Optique version : 1.3.15 date : juin 2017
[SPEC_OPTIQUE]	Manuel utilisation TAMOD-OWL-850-SEC version : 1.3 Manuel utilisation TAMOD-OWL-1310-SEC et TAMOD-OWL-1550-SEC version : 1.3